|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/44 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  7 juillet 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail en matière de roulement et de freinage**

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 20-23 septembre 2016

Point 7 i) de l’ordre du jour provisoire

**Pneumatiques – Règlement sur les systèmes de surveillance   
de la pression des pneumatiques**

Proposition d’amendements au projet de Règlement   
sur les systèmes de surveillance de la pression   
des pneumatiques

Communication des experts de l’Organisation technique européenne   
du pneumatique et de la jante[[1]](#footnote-2)\*

Le texte ci-après, établi par les experts de *l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante* (ETRTO), propose des corrections mineures. Les modifications qu’il est proposé d’apporter au texte actuel du Règlement sont signalées en caractères gras pour les ajouts ou en caractères biffés pour suppressions.

I. Proposition

*Paragraphe 4.8*, modifier comme suit :

« 4.8 L’annexe 2 du présent Règlement donne ~~des~~ **un** exemple~~s~~ de marques d’homologation ».

II. Justification

L’annexe 2 ne contient qu’un seul exemple de marque d’homologation.

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016‑2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)